

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **28 juin 2010**

Délibération n° 2010-1608

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Décines Charpieu - Meyzieu - Chassieu

objet : Est Lyonnais - Accès sud du Grand Montout - Bilan de la concertation préalable

service : Direction des grands projets

Rapporteur : Monsieur Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 18 juin 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 30 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mmes Pesson, Pierron, MM. Plazzi, Quiniou, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mmes Vallaud-Belkacem, Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Pédrini (pouvoir à Mme Gelas), M. Sécheresse (pouvoir à M. Kabalo), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Blein (pouvoir à Mme David M.), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Ferraro), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Benelkadi (pouvoir à M. Arrue), MM. Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à Mme Levy), Chabrier (pouvoir à M. Llung), Cochet (pouvoir à M. Forissier), Mme Dagorne (pouvoir à M. Dumas), MM. Fournel (pouvoir à Mme Besson), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Havard (pouvoir à M. Buffet), Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Huguet), Ollivier (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Palleja, Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Petit (pouvoir à M. Meunier), Pili (pouvoir à M. Longueval), Pillon (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Sturla), Thévenot (pouvoir à M. Gignoux), Vaté (pouvoir à M. Quiniou), Vergiat (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Pillonel, Turcas.

Séance publique du 28 juin 2010**Délibération n° 2010-1608**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Décines Charpieu - Meyzieu - Chassieu

objet : **Est Lyonnais - Accès sud du Grand Montout - Bilan de la concertation préalable**

service : Direction des grands projets

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le présent rapport a pour but de proposer au Conseil de délibérer sur le bilan de la concertation relative à l'accès sud du secteur du Grand Montout.

Par délibération du 11 janvier 2010, le Conseil a donné son accord sur les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable engagée en application des articles L 300-2 c et R 300-1-2 du code de l'urbanisme.

I - Le déroulement de la concertation

La concertation pour les trois opérations d'accessibilité du Grand Montout (Accès sud, accès nord et parking des Panettes) s'est déroulée du 1er mars au 16 avril 2010, selon les modalités suivantes :

- trois dossiers de concertation (un par opération) et les cahiers de concertation ont été déposés dans chaque mairie concernée (Décines Charpieu, Chassieu, Meyzieu, ainsi qu'à celle de Pusignan), et à la Communauté urbaine de Lyon,
- trois dossiers de concertation ont été mis en ligne sur le site internet du Grand Lyon,
- un lieu d'exposition sur le projet a été ouvert au public à Décines Charpieu, au 1, rue de la République, du 5 mars au 16 avril, les vendredis et samedis de 10 h à 15 h et à recueilli 95 visites,
- un avis administratif de concertation préalable a été affiché à la Communauté urbaine, dans les 57 mairies de la Communauté urbaine, dans les 9 mairies d'arrondissement de Lyon ainsi qu'à la mairie de Pusignan,
- un avis administratif de concertation préalable a été publié dans Le Progrès et Le Tout Lyon,
- des réunions publiques se sont tenues dans chaque commune concernée : le 31 mars 2010 à Chassieu, le 8 avril 2010 à Meyzieu et le 9 avril 2010 à Décines, elles ont compté respectivement 279, 206 et 179 participants, soit 664 au total.

Différents moyens ont été mobilisés pour informer de la tenue de chacune des réunions publiques :

- en complément de l'avis administratif visé ci-dessus, parution d'une annonce dans la presse locale dans les délais réglementaires,
- diffusion d'un dépliant dans les boîtes à lettres des riverains des communes concernées (5 000 invitations diffusées à Chassieu, 5 990 à Meyzieu et 7 780 à Décines),
- des affiches ont été posées dans les lieux publics de chaque commune.

Enfin, lors des réunions publiques, un dépliant de synthèse des dossiers de concertation a été diffusé aux participants (édition à 5 000 exemplaires).

Cahiers de concertation

1 055 avis ont été exprimés dans les cahiers de concertation. Cependant, il s'avère que du fait de la simultanéité des concertations, certaines personnes ont exprimé trois fois le même avis sur chacun des trois projets dans chacun des cahiers de concertation.

Si les habitants de chaque commune se sont majoritairement exprimés sur les opérations d'aménagements de leur commune, la grande majorité des avis concerne la problématique relative à l'opportunité du Grand stade et non les aménagements en eux-mêmes.

Les avis favorables sont minoritaires (environ 10 % des avis) et portent globalement sur l'amélioration de la desserte du secteur et le potentiel de développement du secteur du Montout généré par le projet du Grand stade.

Le dossier ci-joint détaille les questions et remarques qui ont été émises dans les cahiers de concertation relatifs à l'accès sud ainsi que les réponses que la Communauté urbaine de Lyon peut y apporter.

II - Principales observations du public - Thèmes communs aux trois opérations

Nuisances

Un grand nombre d'habitants s'inquiète des risques de nuisances générées par ces aménagements, tant du point de vue des conditions de circulation dans l'est Lyonnais (rocade surchargée, risque de paralysie des axes de circulation due aux fréquences de passages des navettes de bus et des tramways, etc.) que du point de vue du cadre de vie (sécurité des habitants en raison de l'afflux du public, nuisances sonores du trafic routier, stationnement sauvage à proximité du stade, etc.).

Il convient de préciser que de nombreuses études ont été menées sur l'accessibilité au Grand stade par l'ensemble des collectivités concernées par les projets (Communauté urbaine de Lyon, Conseil général, Sytral, Etat). Les principaux objectifs de ces études sont d'utiliser en priorité les transports en commun, de maîtriser les trafics dans les zones urbaines et d'utiliser les infrastructures routières à fort gabarit existantes tout en s'assurant du maintien de leur bon fonctionnement.

En réponse aux inquiétudes relatives au risque de dégradation des conditions de vie, les études d'avant-projet et les études d'impact qui seront réalisées d'ici la fin 2010 et présentées lors de l'enquête publique, permettront de préciser les aménagements ainsi que les mesures à envisager pour compenser les éventuelles conséquences dommageables des projets sur l'environnement et la santé, conformément à la législation en vigueur.

Financement

De nombreuses remarques portent sur le principe du financement par les collectivités publiques des accès à un équipement privé. D'autres mettent en doute leur utilité même, en observant que leur utilisation serait limitée aux grands événements, soit environ 35 jours par an.

En réponse à cette observation, il convient de noter que la majorité des aménagements seront utilisables tout au long de l'année, notamment la rue Elysée Reclus et sa piste cyclable à Décines, la piste cyclable créée le long de la voie de bus entre Chassieu et Décines Charpieu, les 500 places du parking-relais des Panettes de Meyzieu et le mail public au nord du Grand stade à Décines Charpieu.

III - Principales observations du public sur l'opération Accès sud

Capacité de stationnement à Eurexpo

Les habitants s'inquiètent de la capacité des parkings d'Eurexpo à accueillir 5 000 véhicules les soirs de match lorsqu'ils se dérouleront en même temps qu'un grand salon.

Les études menées en partenariat avec Eurexpo ont montré que la concomitance d'un petit salon et d'un match sera possible. De plus, il sera tenu compte du calendrier des grands salons d'Eurexpo pour l'organisation des matchs de ligue 1.

Tracé du site propre de transport en commun

Le tracé du site propre bus est contesté (inquiétudes sur les conditions de trafic au rond-point d'Eurexpo, voie non utilisée en dehors des soirs de match). Les habitants de Chassieu préféreraient pouvoir bénéficier du prolongement du tramway T 2 au quotidien au sein de leur commune.

Le choix de ce tracé a été fait pour impacter au minimum le V-Vert et permettre la liaison la plus rapide possible entre Eurexpo et le Grand stade par les navettes. La question du développement de l'offre de transports en commun entre Chassieu et Décines Charpieu est prise en compte par le Sytral dans le cadre du développement programmé de son réseau dans ce secteur de l'agglomération.

Prolongement de la rue Elysée Reclus

Certaines personnes considèrent que le prolongement de la rue Elysée Reclus servira de nouvelle pénétrante en dehors des soirs de match, qu'elle sera propice au stationnement sauvage les soirs de match et surtout que cet aménagement va entraîner la destruction du V-Vert.

Le prolongement de la rue Elysée Reclus n'a pas pour objectif de créer une pénétrante depuis l'"est", elle permettra au contraire de diminuer le trafic au sein de la commune de Décines. Le stationnement sauvage sur l'ensemble de cette rue sera empêché par la création de fossés qui serviront également à gérer les eaux pluviales. Les ouvrages créés en bordure du V-Vert (rue Elysée Reclus prolongée et site propre) vont permettre de définir les limites entre l'urbanisation et les espaces naturels. Ils permettront également de développer le projet nature au sein du V-Vert.

IV - Le bilan

Au-delà des nombreuses oppositions au principe même d'un projet de Grand Stade sur le site du Montout, le projet de création de l'Accès Sud n'a pas été véritablement mis en cause dans sa conception.

La Communauté urbaine s'engage néanmoins à porter la plus grande vigilance aux inquiétudes révélées par la concertation, notamment en termes de sécurité, de lutte contre le stationnement sauvage, de maintien des conditions de circulation et de limitation des nuisances pour les riverains.

La concertation sera poursuivie tout au long du projet avec les habitants. Les études d'avant-projet et les études d'impact qui seront contenues dans l'enquête publique permettront de préciser les aménagements ainsi que les mesures à prendre, conformément à la législation en vigueur, pour minimiser l'impact de ce projet.

Le bilan de la concertation relative à l'opération Accès Sud ne remet pas en cause la poursuite de la procédure.

Il est donc proposé au Conseil de prendre acte du bilan de la concertation ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Prend acte du bilan de la concertation.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 juin 2010.